

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 13 septembre 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 62 / 2022

Objet de l'autorisation : La pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Laurent Weidenhaupt
70a, rue de Tétange
L-3672 Kayl

Localisation de la construction : 21, rue Belle-Vue
L-4974 Dippach
Num.cad. 943 / 1899
Sect. A de Dippach
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI - ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.